

Circulaire N° 07/20 MINESEC/IGE/IPTI du 18 MARS 2020
Précisant les modalités d'organisation, de conduite et d'évaluation de l'épreuve «*Réalisation d'un Projet*» à l'examen du Baccalauréat technique de la filière Génie Chimique (F6).

La présente Circulaire précise les modalités d'organisation, de conduite et d'évaluation de l'épreuve «*Réalisation d'un projet*» à l'examen du Baccalauréat technique de la filière Génie Chimique, objet de l'Arrêté N°367/18/MINESEC/SG/IGE/IPTI du 04 décembre 2018.

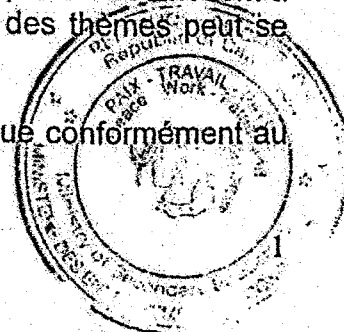
1- De l'organisation

L'organisation et le suivi pédagogique du module «*Projet*» figurant dans le référentiel de formation de la filière Génie Chimique, sont placés sous la responsabilité du Chef d'établissement pour les candidats réguliers. Il doit par conséquent mettre à contribution l'APEE pour l'accomplissement de cette activité qui devra figurer dans le projet d'établissement.

En début d'année scolaire, dès le mois de septembre, le Chef d'établissement communique aux élèves concernés, les attitudes à adopter et les attentes de l'administration scolaire pour le bon déroulement des activités liées au module de formation «*Projet*». Il veille à la disponibilité de la matière d'œuvre devant servir aux expérimentations en laboratoires, ainsi qu'au bon fonctionnement des équipements sollicités. Il recherche les structures partenaires susceptibles de collaborer à la réalisation des projets arrêtés.

Les enseignants du département de Génie Chimique (F6) recherchent et choisissent des thèmes en adéquation avec les programmes de formation des différentes options de la filière, selon les orientations données en **annexe 1**, et les soumettent à la validation lors du premier conseil d'enseignement. Le choix des thèmes peut se faire avec la contribution des milieux socioprofessionnels.

Le déroulement des activités liées au module «*Projet*» s'effectue conformément au chronogramme joint en **annexe 2**.



2- De la conduite

Le Chef d'établissement assure le suivi du processus de réalisation de chaque Projet dont l'évaluation doit être inscrite à l'ordre du jour des différents conseils d'enseignement des classes de Terminales F6.

La réalisation du projet consiste en la production par chacun des groupes formés de 02 ou 03 élèves, d'un objet technique se rapportant au thème qui lui a été attribué par le conseil d'enseignement élargi. Au terme de ce travail, chaque groupe doit pouvoir présenter un objet technique et un rapport de Projet suivant le canevas donné en annexe 3. Dans le cas où le projet porte sur un thème qui ne nécessite pas une réalisation d'un objet technique, à l'instar de celui relatif aux contrôles de qualité, les résultats obtenus et consignés dans un document distinct du rapport, feront office d'objet technique.

Chaque Enseignant-encadreur dépose auprès du Chef d'établissement les rapports produits par les groupes d'élèves à la fin du mois d'avril. Le Chef d'établissement achemine lesdits rapports au sous-centre auquel il est rattaché, une semaine au plus tard avant le début des épreuves contraignantes du Baccalauréat F6.

Les candidats libres déposent leurs rapports individuels de « Projet » assorti de l'objet technique réalisé auprès du Chef de sous-centre dans lequel ils composeront, au plus tard à la fin du mois d'avril.

3- De l'évaluation de l'épreuve "Réalisation d'un projet"

L'évaluation de l'épreuve intitulée « *Réalisation d'un Projet* » est faite au même moment que celle des autres épreuves pratiques de l'examen Baccalauréat du Génie Chimique (F6). Le barème de notation y relatif porte sur les rubriques ainsi qu'il suit :

1. Evaluation du Rapport sur 10 points ;

Elle consiste particulièrement à vérifier le processus d'exécution des tâches liées à la réalisation de l'objet technique présenté.

2. Evaluation de la soutenance sur 10 points.

Lors de la soutenance, le jury vérifie plus spécifiquement la qualité et la pertinence de l'objet technique présenté. A cet effet, il adresse à chaque candidat, les questions en rapport avec sa participation à l'élaboration du rapport du Projet et à la réalisation de l'objet technique. Cette phase se déroule suivant les deux séquences ci-après :

- Présentation (12 mn) ;
- Echanges avec le jury (08 mn).

Les critères d'évaluation de l'épreuve de « *Réalisation d'un Projet* » sont contenus dans l'annexe 4.

Les membres du Jury d'évaluation des épreuves pratiques à l'examen du Baccalauréat du Génie Chimique (F6) sont chargés d'évaluer l'épreuve de « *Réalisation d'un Projet* ». De ce fait, le Chef de salle des pratiques est le président du jury de soutenance.

